18e ANNEE. N° 886 PARAISSANT LE SAMEDI 17 Mars 1902

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN PROGRESSISTE

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

UNION RÉPUBLICAINE DÉMOCRATIQUE

MANIFESTE

En vue des Elections Législatives de 1902

Citoyens,

Nous sommes à la veille des Elections générales de 1902. Ces élections auront une importance décisive pour l'avenir de la France et de la République.

Il est temps que les citoyens indépendants se groupent et s'entendent pour fixer les termes *d'un programme de réformes politiques, financières et sociales.*

C'est dans ce but que nous avons pris l'initiative de fonder **l'Union républicaine démocratique.**

Nous avons l'honneur de solliciter votre adhésion et votre concours.

Notre groupement doit être un groupement d'éducation républicaine et d'action électorale. Il a pour but de tracer un programme de réformes pratiques et d'exiger du candidat qui en acceptera les termes, l'engagement de mettre au service de ces réformes, son intelligence et sont activité.

Union Républicaine

A la dispersion des forces républicaines, aux rivalités de personnes, nous voulons opposer l'union de tous les bons citoyens sur le terrain *de la République réformatrice et démocratique.*

La *République* est la seule forme de gouvernement qui convienne à une société démocratique comme la nôtre et à un sol d'où toute tradition monarchique a été déracinée. Notre pays repousse autant une restauration monarchique ou impériale qu'une dictature plébiscitaire; il est fermement attaché à la forme républicaine mais *il veut que la République soit le gouvernement de tous, par tous, et dans l'intérêt de tous.*

Le suffrage universel est sa base permanente, et l'égalité des citoyens devant la loi, son principe essentiel et fondamental.

C'est vous dire que nous repoussons comme étant de *faux républicains*, ceux qui veulent gouverner au profit d'une coterie. et faire de la République, un instrument de domination et d'oppression de la liberté humaine.

La *République* est et doit rester le patrimoine commun de la Nation. Elle doit être respectueuse de toutes les libertés; *elle ne doit opprimer personne, elle ne doit être asservie à aucune secte,* elle ne doit être la propriété d'aucun parti.

La République doit être l'instrument du progrès incessant et pacifique dans toutes les branches de l'activité humaine.

Son rôle est de faire respecter la liberté de chacun, de réprimer les empiètements de l'esprit de secte, de rester indépendante des confessions religieuses et des doctrines philosophiques, de gouverner pour le bien commun des citoyens, sans établir entre eux des distinctions contraires aux principes de la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen**, qui est la charte de la Société moderne.

Réformes administratives

Un programme vraiment démocratique ne saurait accepter les **abus du fonctionnarisme.**

Nous demandons donc la *réduction du traitement des gros fonctionnaires; la diminution ou la suppression des grasses sinécures,* afin d'assurer *une situation meilleure aux petits fonctionnaires*, cantonniers, gardes, facteurs.., etc, sans augmenter encore les charges du contribuable.

Il faut aussi encourager la bonne volonté en *fixant les nominations et l'avancement d'après le vrai mérite,* les capacités et le travail, et non pas sur des intrigues politiques.

Réformes fiscales

Le premier devoir d'un Gouvernement démocratique, est d'assurer une plus juste répartition de l'impôt.

La réforme de l'impôt foncier s'impose ainsi qu'*un allègement des charges* qu'il fait peser *sur les petits contribuables*, sur ceux qui vivent péniblement de la terre q'uils cultivent eux-mêmes, *des degrèvements devraient être également accordés aux citoyens élevant une nombreuse famille.*

L'Assemblée Constituante en établissant *l'impôt mobilier* qui, de transformations en transformations, est devenu ce que nous appelons aujourd'hui si improprement, la contribution personnelle et mobilière avait entendu créer *un impôt sur le revenu des valeurs mobilières* à l'estimation duquel le loyer servait de base; il importe de lui rendre au plus tôt sa destination première.

La suppression de *l'impôt sur les portes et fenêtres* est nécessaire et urgente.

Nous réclamons aussi la diminution des *droits de mutation et des frais de justice.*

Réformes sociales

Nous repoussons très énergiquement les doctrines qui tendent à faire de l'Etat le propriétaire unique et exclusif de tous les moyens de production, depuis l'usine employant des centaines de bras jusqu'à l'aiguille qui fait vivre l'ouvrière. Son application serait l'égalité dans la servitude et dans la misère; elle nous ferait tomber sous l'oppression du plus impitoyable, du plus dur des Patrons: l'État.

Est-ce à dire qu'il n'y ait point de réforme sociale qui s'impose?

Tel n'est pas notre sentiment. La République cesserait d'être une République si elle n'avait pas comme préoccupation dominante d'aider les petits et les humbles à sortir de leur condition douloureuse, pour les élever en dignité morale et en bien-être.

C'est pour cela que nous sommes les partisans résolus de l'extension du *Crédit Agricole*, du développement des *Sociétés de Secours Mutuels*, que nous voulons au profit des *Syndicats* l'institution du droit de propriété et nous entendons que la question des *Retraites Ouvrières* soit enfin étudiée d'une façon pratique et avec la ferme volonté d'aboutir à la solution de ce problème qui est une des nécessités impérieuses de l'heure présente.

Des mesures devraient être également adoptées pour encourager nos *Industries Agricoles*, et les défendre contre la *concurrence étrangère*, ainsi que pour favoriser l'extension de tout ce qui peut accroître la *prospérité de la sériciculture.*

Réformes Militaires

L'égalité des citoyens devant l'impôt du sang est un principe de justice qui ne doit fléchir qu'au profit des familles nombreuses et peu fortunées.

Nous demandons en conséquence la *diminution de la durée du service militaire* dans les mesures compatibles avec l'intérêt supérieur de la défense nationale, mais nous voulons que tous accomplissent le même temps de service, sauf la réserve que nous venons d'indiquer.

Nous voulons aussi la *suppression pure et simple des 28 jours et des 13 jours.*

Réformes Scolaires

Nous demandons également que les enfants du peuple qui se seront distingués à l'École primaire par leur intelligence et leur amour du travail, voient enfin les portes de nos lyeées s'ouvrir devant eux et que des *bourses* nombreuses leur soient réservées.

Conclusion

Tel est notre programme.

Il est *républicain*, il est *libéral*, il est *égalitaire.*

Pour l'appliquer nous faisons appel à tous ceux qui veulent des *réformes financières, sociales* et *démocratiques, pratiques et immédiatement réalisables.*

Unissons-nous donc dans une même pensée et travaillons ensemble à la prospérité de la France et de la République.

La Commission chargée de l'organisation et de l'élaboration du Manifeste:

Aillaud Joseph, cultivateur, ancien conseiller municipal. — Albert Auguste, propriétaire, conseiller municipal. — Gondran Roch, architecte de la ville. — Bardonnenche Charles, cultivateur. — Blanc Louis, conseiller municipal. — B Adolphe conseiller municipal. — Chabas Edouard, docteur en Droit. — Chabaud F., boulanger. — Estublier Louis, conseiller municipal. — Estellon Joseph, fermier au plan Massot, cons. municipal — Figuière Ferdinand, horticulteur, vice président du Comice Agricole. — Figuière Joseph, propriétaire. — Giraud A., — Louis Léon, conseiller municipal. — Martel Henri, conseiller municipal. — Michel Deocharis, négociant. — Massot Louis, propriétaire. — Rolland Théodore, propriétaire cultivateur. — Silvestre Jean, propriétaire cultivateur. — Thieux Léonce, docteur en médecine.

STATUTS

ARTICLE PREMIER

Il est formé entre les comités, groupes ou personnes qui adhèrent aux présents statuts, une association qui prend le nom d'*Union Républicaine Démocratique.*

ART. 2.

L'Union Républicaine Démocratique a pour but le triomphe d'une politique d'Union sociale, de progrès et de liberté, conforme aux principes de la déclaration des Droits de l'Homme.

ART. 3.

Le Siège central est à Sisteron.

© VILLE DE SISTERON

ART. 4.

L'Union Républicaine Démocratique organise la propagande républicaine par des publications (bulletins, journaux, brochures.... etc.) par des conférences, des réunions privées ou publiques.... et d'une façon générale par tous les moyens de nature à favoriser le développement des forces morales et économiques de la République.

Elle suscite la formation de cercles et comités locaux.

ART 5.

Elle comprend :

1· des membres *sociétaires* qui versent une somme de cinquante centimes au moins ;

2· des membres *adhérents* versant ou ne versant pas de cotisations.

ART. 6.

L'Union Républicaine Démocratiqne s'occupe de réunir et tâche de faire aboutir toutes les questions intéressant l'Arrondissement.

ART. 7.

Elle est representée par un *Conseil Général*, siègeant à Sisteron. Les membres du Conseil Général sont élus pour trois ans par l'Assemblée générale et renouvelables tous les ans par tiers.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le nombre des membres du Conseil général n'est pas limité.

Le conseil peut s'adjoindre de nouveaux membres à titre provisoire, mais leur nomination doit être soumise à la plus prochaine Assemblée générale.

ART. 8.

Le *Conseil Général* nomme son bureau, qui prend le nom de *Comité Directeur* et se compose d'un président, de vice-présidents, de secrétaires et de trésoriers.

ART. 9.

L'Assemblée générale se compose :

1· Des délégués des comités adhérents

2· Des membres sociétaires et adhérents.

ART. 10.

Pour faire partie de l'Union Républicaine Démocratique, il suffit d'envoyer son adhésion au Comité Directeur qui statuera.

ART. 11.

Il ne pourra être proposé de modifications aux présents statuts, que sur l'initiative du Conseil Général ou de quart des membres qui doivent composer l'Assemblée générale.

Les propositions devront être soumises au Conseil général un mois avant l'Assemblée.

Comité Directeur

Président : M. Martel Henri, conseiller municipal de Sisteron. *Vice-présidents :* MM. Aillaud Joseph, ex-conseiller municipal ; Estellon Joseph, conseiller municipal, fermier au plan Massot ; Figuière Ferdinand, horticulteur, vice-président du Comice agricole ; Sylvestre Jean, vice-prèsident du *Cercle de l'Avenir* ; *Secrétaire général* : M. Rolland Thèodore, ancien président du *Cercle de la Fraternité. Secrétaires adjoints* : MM. Louis Léon, conseiller municipal ; Rippert Henri, cultivateur ; Aillaud Marcellin, cultivateur. *Trésoriers* : MM. Gondran Roch, architecte de la Mairie et de l'hôpital de Sisteron ; Massot Louis, propriétaire.

MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

Allibert Auguste, conseiller municipal, Sisteron ; Aillaud, maire, Valernes ; André, boulanger, Melve ; Andrieu, Mézien ; Ayasse, président honoraire, maire, Curbans ; Amar, maire d'Urtis, Abrachy, maire, Venterol ; Arnaud Sylvain, cafetier, Thèze ; Andrieu César Saint-Geniez.

Bardonnenche Charles, Sisteron ; Brunel Philippe, conseiller municipal, Noyers ; Bouchet Elie, cons. munic., St-Vincent ; Bonnet Ferdinand, Montfort ; Brémond Joseph, Vilhosc ; Blanc Louis, cons. munic., Sisteron ; Brun Adolphe, cons. munic., Sisteron ; Barthèlemy Marius, Volonne ; Bellon Jules, Mézien ; Brémond Joseph, cons. munic. Saint-Martin-de-Noyers ; Brémond, sériciculteur, Peipin ; Bernard, maire, Authon ; Baille Violet, St-Symphorien ; Beraud, maire Sigoyer ; Bernard, cafetier, cons munic., l'Escale ; C, Bouchet, Vallavoire ; Chabas Edouard, docteur en droit, propriétaire, Mison ; Chabaud F., boulanger, Sisteron ; Curnier, marchand de bois, Sisteron ; Chabot, adjoint au maire, Clamensane ; Chauvin Oscar, ex-maire, Bevons ; Chauvet, Piedguichard St-Vincent ; Chaud Michel cons. munic., Mézien ; Charamat, adjoint au maire, Entrepierres ; Curnier Firmin, Châteauneuf-Miravail.

Daumas Joseph, la Combe, Bayons ; Daumas, maire, Bayons ; Donnet, maire, Claret.

Estellon, maire, Curel, Estublier, cons. munic., Sisteron ; Escuyer Vaumeilh.

Figuière Joseph, prop., Sisteron ; Figuière Joseph, Salignac.

Gervais, maire, Vilhosc ; Giraud Hippolyte, Sisteron ; Giraud Albert, Sisteron ; Garcin Gustave, les Omergues ; Gondran Roch, architecte, Sisteron.

Heyriès, maire, Reynier ; Heyriès Fernand, prop, à Chardavont, St-Geniez ; Honnorat Auguste, peintre, Sisteron.

Izard, cultivateur, Nibles ; Imbert Auguste, Théze ; Imbert Ernest, au Peyrourié, Noyers.

Jourdan Théophile, cons. munic., à Mare-Miaille Noyers ; Jourdan Sylvain, Château-Arnoux ; Juran, maire Bellaffaire.

Latil Marcel, cons. munic, St-Vincent ; Latil Auguste, prop., Noyers ; Lieutard, Melve ; Laugier Henri, fermier, à la Gazette ; Laugier Damase. pharmacien, Sisteron.

Michel Marius, la Frayssinie (Bellaffaire) ; Massot Louis, prop., La Motte ; Martel, adjoint spécial, Noyers ; Maurel, maire, le Caire ; Nevière Fabien, ancien cons. d'arrondis., Saint-Geniez ; Michel Déocharis marchand de vin ; Maurel Joseph, Salignac.

Nury Célestin, adjoint, Authon.

Pellestor Rigobert, Sourribes ; Phillipe Valentin, adjoint, Venterol.

Roch Philippe, cafetier, Piégut ; Roux, constructeur, Mezien ; Richaud Marius, l'Escale ; Reymond Jacques, adjoint, la Motte ; Rolland Eugène, cons. munic., Sisteron ; Rolland Isidore, Melve ; Reynaud Aimé, adjoint, Curbans ; Roche Auguste, président du Cercle de l'Avenir ; Richier, maire, Faucon.

Touche A., Turriers ; Docteur Thieux L., Sisteron.

Vial François, cons. munic., Valbelle.

M. Hubbard, partisan des gros traitements

Mercredi, 19 février, se poursuivait à la chambre la discussion du budget du Ministère des Finances. Par hasard, ce jour-là, M. Hubbard assistait à la séance.

A propos du traitement des trésoriers payeurs généraux, M. Magniaudé, député de l'Aisne, avait déposé un amendement ainsi conçu :

Diminuer le crédit du chapitre 52 de 158 000 fr. et le ramener, en conséquence, à 1 044 000 fr. pour unifier à 12.000 fr. le traitement des trésoriers payeurs généraux et du receveur central de la Seine.

Dans le discours qu'il prononca pour soutenir son amendement, M. Magniaudé fit ressortir que si sa proposition était adoptee, elle aurait simplement pour effet de réduire de 6000 fr. les trésoriers-payeurs généraux **qui touchent plus de 100.000 fr.** — les malheureux ! — de 4000 fr. **ceux qui touchent environ 50 000** fr, et de 2000 fr. **ceux qui touchent en moyenne 40.000 fr.**

Dans ces conditions, il est difficile d'accuser M. Magniaudé d'avoir voulu mettre sur la paille ces opulents fonctionnaires que sont les trésoriers-payeurs généraux.

Il semblerait que l'amendement de M. Magniaude eût dû être adopté à l'unanimité. L'économie qu'il réalisait n'était pas énorme, mais enfin c'était une économie et 158 000 fr. sont toujours bons à prendre même pour l'Etat. C'est autant de moins à réclamer aux contribuables.

Mais, M. Magniaudé avait compté sans M. Hubbard. Celui-ci vint à la tribune demander à la Chambre de repousser l'amendement.

A l'appui de son opinion, il fit valoir une de ces raisons telles qu'il en peut germer dans un cerveau d'enfant, mais qu'un homme sérieux n'aurait pas invoquée Voici, en effet, les propres paroles de M. Hubbard comme les reproduit le *Journal Officiel* du 20 courant :

« La Commission du budget, dit-il, « vous demande de ne pas adopter l'a« mendement de M. Magniaudé, parce « qu'elle espère, **quoiqu'elle ne « connaisse pas le projet de « loi** proposé par M. le Ministre des « Finances, que ce projet permettra de « réaliser une économie beaucoup plus « forte et surtout beaucoup plus juste « que celle proposée par M. Magniaudé.

Comment trouvez-vous ce législateur qui refuse une économie certaine, sous prétexte qu'un projet de loi dont il ignore les dispositions, sera dans un avenir plus ou moins lointain, plus avantageux ? Et si ce projet de loi, au lieu de réduire les traitements des trésoriers-payeurs généraux les augmentait ? La chose est possible, après tout, puisque M. Hubbard est le premier à reconnaître qu'il n'en sait pas le premier mot.

Le Ministre des Finances comprit si bien tout ce que ce raisonnement avait de ridicule et d'enfantin, qu'il s'empressa de tracer les grandes lignes de ce projet que M. Hubbard acceptait, les yeux fermés, sans se préoccuper de sa rédaction.

Mais, M. Hubbard, pareil au barbier qui devait toujours raser gratis le lendemain, ne faisait miroiter devant la Chambre des économies plus considérable que pour épargner à ces pauvres diables de trésoriers généraux une réduction de traitement qui ne les eût pourtant pas obligés à retrancher un plat de leur table. M. Hubbard a le cœur vraiment compatissant pour les fonctionnaires richement prébendés.

C'est ce que lui fit remarquer dans sa réponse, M. Magniaudé. Déjà en développant les motifs de son amendement, il avait fait ressortir que depuis trois ans on n'avait apporté aucune modification à la situation privilégiée des trésoriers-payeurs généraux parce qu'il était entendu chaque année que l'année suivante on les réduirait à la portion congrue. Il en avait assez de tous ces atermoiements. Son économie était bonne à réaliser, il fallait donc la réaliser. C'était un premier pas dans la voie d'une réforme que le pays souhaitait. Pourquoi ne pas franchir ce premier pas ?

Et malgré M. Hubbard, ce premier pas fut franchi et l'amendement de M. Magniaudé fut adopté.

C'est égal, lorsque M. Hubbard nous parlera de son amour pour les humbles nous lui rappellerons qu'il défend surtout les gros

Quant à nous, nous tenons à faire observer que dans son manifeste, l'Union Républicaine Démocratique demande la réduction des gros traitements et l'application de l'économie qui en résultera au relèvement du traitement des petits employés.

Comment ils raisonnent et comment ils triomphent !

Il n'y a que les écrivassiers du *Républicain* de Manosque pour raisonner. Ecoutez un peu ce qu'ils racontent entr'autres :

« *Après la manifestation de Dimanche* (où il y avait en tête le président de l'Union Républicaine Démocratique et Trémouillarde) *nous n'avons plus besoin de journaux ; l'election est assurée! nous avons mille voix de majorité!* »

Et dix minutes après :

— « *Nous le ferons invalider votre prince, quand il sera élu ; nous travaillons déjà à ça !* »

Et, quoiqu ils n'aient pas besoin de journaux, ils installent, place de la Mairie, certaine presse qui a déjà connue la défaite dans le Gers.

O logique ! Qu'il est beau d'avoir de de la suite dans les idées et de raisonner aussi puissamment que les membres du Comité Panaché !

Ils sont bien bons de s'imaginer que nos amis qui se sont mêlés au cortège ou rendus à la Beaume, le faisaient pour manifester leurs sentiments de sympathie à M. Hubbard !

Nous dirons plus justement, nous autres :

Que nous n'avons pas besoin de manifestation où nous faisons appel pour figurer à des personnages étrangères à Sisteron, voire même à des adversaires politiques !

Qu'il est certainement très adroit d'en exclure un à grand fracas, pour en admettre trente autres, mais que cette manœuvre ne trompe personne.

Que si réellement M Hubbard et ses amis comptent sur la manifestation de dimanche pour avoir une indication électorale, ils se trompent.

Que tout cela prouve tout simplement que nous avons suffisamment de bon sens et de calme (le calme d'une cause solide et dont le succès est certain) pour ne pas chercher à faire de l'épate, et contrecarrer une manifestation républicaine même quand on cherche à la détourner de son but.

Que nous avons le cœur assez haut placé pour oublier devant une fête patriotique nos querelles de parti, et tous ne peuvent pas en dire autant !

Et ce qui les navre c'est qu'on ne réponde pas à leurs provocations.

Oh ! ils savent parfaitement que ce n'est pas par peur mais par conscience de notre force.

Mais répond-t-on à des inconscients et à des exaltés ?

En se taisant, on montre qu'on a sur eux la double supériorité du bon sens et du bon droit !

X.

M. de la Trémoïlle a pour principe — et c'est un principe dont il ne s'est jamais départi — de ne laisser aucune lettre sans réponse. Pourtant il lui est revenu que certaines personnes se plaignaient qu'il n'eût pas répondu à leurs correspondances.

Son silence ne saurait être attribué qu'à la façon fort imparfaite dont la poste fait son service. Le courrier de M. de la Trémoïlle ne lui arrive que très irrégulièrement et parfois même ne lui arrive pas du tout.

Aussi engage-t-il les personnes qui désirent lui faire une communication à profiter des occasions qui les conduisent à Sisteron pour s'adresser à son secrétaire, M. Prunière.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

L'ESCALE

Nous recevons la lettre suivante :

L'Escale, 26 février 1902.

Cher Monsieur et ami,

Je suis très heureux de figurer parmi les délégués des communes au Conseil de l'Union Républicaine Démocratique.

Mais vous faites suivre un nom d'une mention inexacte : si j'ai longtemps appartenu au Conseil municipal de l'Escale, je ne fais plus actuellement partie de cette assemblée.

Veuillez, je vous prie, cher monsieur et ami, opérer la rectification nécessaire et croire à mes meilleurs sentiments.

Marius RICHAUD.

SISTERON

Le 24 février on lit dans le *Petit Maseillais*, du 25.

Dimanche, 23 février, a été célébré, par la plantation d'un arbre de la Liberté, au faubourg la Baume, l'anniversaire de notre seconde République.

Mais au lieu de s'inspirer des sentiments d'union générale et de concorde unanime qui ont, voilà plus de cinquante ans, présidé à la résurrection trop courte,. hélas ! des institutions républicaines, les organisateurs de la cérémonie ont tenté de la monopoliser au profit de M. Hubbard. Celui-ci, qui n'assistait pas à la séance de la Chambre de mardi dernier où a eté commencée la discussion du budget des finances, dont il était cependant rapporteur, ne manquait pas de se trouver à Sisteron pour jouir des derniers reflets d'une popularité qui s'éteint.

Il a prononcé un de ces discours clichés sur lesquels notre collaborateur Ariel pourtait encore exercer sa verve.

En définitive, la manifestation en faveur de M. Hubbard a piteusement échoué, ses paroles n'ont recueilli que de maigres applaudissements. En revanche, toute la population, malgré les organisateurs, qui auraient voulu en exclure la partie la plus nombreuse a tenu à s'associer par sa présence aux souvenirs de liberté, de tolérance et de véritable républicanisme que rapellent la date du 24 Février.

Donc, la journée a été bonne pour la République si elle a été mauvaise pour M. Hubbard.

Pour rester fidèle à la tradition de 1848, le Cercle Républicain de l'Avenir a célébré dans un grand banquet qui ne comptait pas moins de deux cents convives, l'anniversaire de la seconde République.

Nous ne parlerons pas de l'entrain qui n'a cessé de régner pendant le repas. Jamais l'union, la cohésion de tous les membres du cercle, leur ferme volonté de travailler à libérer l'arrondissement de Sisteron de la coterie qui l'opprime ne se sont affirmées avec plus d'éclat.

Les orateurs qui se sont succédé à la tribune ont rappelé les grands souvenirs qu'évoque cette date inoubliable du 24 février 1848 où tous les Français ayant au cœur un même amour pour le bien commun, oubliaient les querelles de jadis et fraternisaient dans un généreux élan de renaissance civique.

Hélas ! le contraste était trop évident entre la situation d'alors et celle d'aujourd'hui pour que la comparaison ne vînt pas naturellement sur les lèvres.

Au lieu de la concorde générale, de la tolérance réciproque que prêchaient les Républicains de 1848, nous entendons M. Gustave-Adolphe Hubbard conseiller *de poursuivre et de tailler en pièces tous ses adversaires*. Il prêche la haine, la haine stérile, tandis que nos pères de 1848 semaient autour d'eux les idées fécondes de liberté et d'indépendance qui soulevèrent le monde.

C'est que la pléiade de citoyens qui présida à la Révolution de février n'était animée que de sentiments nobles et désintéressés. Ils avaient pour la politique alimentaire, celle de l'assiette au beurre, le souverain mépris des grandes âmes.

Tous ces souvenirs furent évoqués en de vibrantes allocutions ; on but à la mémoire des glorieux fondateurs de la seconde République non sans flétrir ceux de leurs indignes héritiers qui considèrent la troisième République comme un vaste champ d'exploitation pour leurs appétits personnels.

La soirée se termina par les chants les plus variés où de simples amateurs interprétèrent comme de vrais artistes depuis la chansonnette jusqu'aux airs de grand opéra.

Pour finir un bon point à MM. Bardonnenche et Andrieu qui, non contents d'avoir préparé un délicieux repas ont trouvé le moyen de le servir de la façon la plus parfaite.

© VILLE DE SISTERON

Cercle Républicain de l'Avenir. — Le Cercle Républicain de l'Avenir qui, pour être de fondation Récente ne compte pas moins de quatre cents membres rien que dans la ville de Sisteron, a glorifié par un concert suivi d'un bal, la date à jamais mémorable du 24 février. Malgré leurs dimensions, les salles du cercle étaient trop exiguës pour contenir la foule qui s'y pressait.

Après avoir applaudi des poésies et des chants consacrés à la République, les danses ont commencé vers 11 heures, pour ne se terminer qu'au petit jour.

Variétés Sisteronnaises. — Au Music-hall de la Rue Droite, c'est un peu comme chez Nicollet, toujours de mieux en mienx. Aux adieux de Mesdemoiselles Mossé et Brillant ont succédé les débuts de Mlle Marthe d Ivry, ceux de Mlle Ivanoff, et la rentrée de Mlle Clédor de joyeuse mémoire. La troupe lyrique est complètée par Mlle Estelle Linkoli et Mlle Rosette Ponge dont les succès se maintiennent au beau fixe.

Nos félicitations en passant, au maëstro Deltheil, le sympathique pianiste qui ajoute chaque jour quelque nouvel intermède à son répertoire déjà très étendu.

Facteurs des Postes. — M. Dol, facteur rural n° 10 à Sisteron, est nommé facteur rural n° 11 au même bureau.

M. Reymond, de la Motte-du-Caire, est nommé facteur rural n° 10, à Sisteron, en remplacement de M. Dol.

Ecole communale supérieure — Grande fête mardi soir en l'honneur du centenaire de Victor Hugo. On a déclamé et chanté, puis joué le *Bourgeois Gentilhomme*. Les jeunes filles de l'Ecole ont toutes droit à des félicitations et les bravos ne leur ont pas été ménagés par les heureux invités —A noter aussi une excellente conférence sur *Victor Hugo* faite par Mlle Combey, professeur de lettres.

L'inspecteur primaire assistait à la séance. Elle était gratuite.

Nécrologie. — La note triste suit quelquefois la note gaie. Le Cercle Républicain de l'Avenir vient d'en faire la triste expérience. Il y eu à déplorer, cette semaine, le décès de deux de ses membres : Les citoyens Michel Médra et Gustave Taxil.

Tous les membres du cercle avec drapeau et le poële de la société assistaient aux obsèques des deux simpathiques défunts.

Lundi également a eu lieu l'enterrement civil du père de notre ami François Thèlène, une foule nombreuse, faisait un imposant cortège précédé des drapeaux et des poëles de la " libre pensée " et du " cercle républicain de l'avenir.

Nous adressons aux familles Théléne, Taxil et Michel nos sympatiques Condoléances.

Facile à reconnaître

Vous reconnaitrez entre mille,
Au teint velouté de sa peau,
Qu'il soit des champs ou de la ville
L'homme qui se lave au Congo.

Laure Videns, au savonnier Victor Vaissier.

A VENDRE

De gré à gré

Propriété

Complantée en vigne et arbres fruitiers sise au plan de la Baume, d une contenance d'environ 40 ares et sur laquelle se trouve une maison d'habitation avec écurie.

Propriété

Sise au quartier Saint-Pierre d'une superficie d'environ 80 ares, vague et terrain cultivé, complanté d'amandiers. Bastidon.

Propriété

Sise quartier du Thor. Contenance approximative 35 ares ; complantée d'amandiers.

Propriété

Même quartier d'une contenance de 2.700 toises environ. comprenant un bastidon.

Olivette

Située à Montgervis d'une contenance approximative de 400 toises.

Facilités pour le paiement

S'adresser, ponr traiter à M. **Chauvin François** propriétaire à **Sisteron.**

Etudes
de Me Gaston BEINET
Avocat-Avoué
Sisteron (Basses-Alpes),
ET
de Me Léon AYASSE
Notaire
à Tallard Hautes-Alpes

VENTE
PAR
LICITATION

Il sera procédé le DIMANCHE VINGT-TROIS MARS mil neuf cendeux à deux heures du soir, en l'étude de Me AYASSE, notaire à Tallard, sise à Tallard, par le ministère dudit Me AYASSE, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire des communes de Venterol et de Piégut, canton de Turriers, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes).

Immeubles sis à Venterol

PREMIER LOT

Propriété comprenant aire, pré, champ, jardin et deux bâtiment, pomposés le premier d'une grange, cour et cave et le second de cinq pièces avec four attenant, confrontant au levant la veuve Gervasy, au midi le chemin, au couchant Isidore Tourniaire et au nord Daniel Antoine.

Dans ce lot sont compris les objets mobiliers suivants se trouvant dans ces bâtiments. Deux tables, deux bancs, une commode, une garde-robe, huit chaises, une horloge.

Mise à prix : Cinq Cent fr.
ci . . . . . 500 fr

DEUXIEME LOT

Maison appelée la *Maison Vieille*, composée de cave, chambres et grenier, avec pré et jardin alentour, confinant au levant Ollivier, au midi chemin, au couchant le Presbytère, et au nord chemin du village.

Mise à prix ; Deux cents fr.
ci . . . . . 200 f.

Dans ce lot sera compris, outre la maison ci-dessus, une cave se trouvant au dessous du presbytère.

TROISIEME LOT

Champ appelé *Les Moudonnes* porté au plan cadastral sous le numéros 257 de la section A pour une contenance de 21 ares 40 centiares, confinant au levant Borelly, au midi Chemin, au couchant Paulin Tourniaire et la veuve Girard et au nord la Durance.

Miseà prix : Quatre-vingt fr.
ci . . . . . 80 fr.

QUATRIEME LOT

Champ de nature de Labour, vagues et vignes appelé le *Chastellard*, confinant au levant François Nal, au midi chemin au couchant veuve Raymond et au nord Burle

Mise à prix : Quatre-vingt fr.
ci . . . . . 80 fr.

CINQUIEME LOT

Propriété en nature de vigne appelé *Champrien* portée au plan sous les numéros 275, 276 de la section A d'une contenance de 83 ares 30 centiares confinant au levant terrain communal au midi chemin au couch nt Victor Reymond au nord un mur.

Mise à prix; Trois cent cinquante f
ci . . . . . 350 f.

SIXIEME LOT

Propriété en nature de vigne appelé *La Drachon* confinant au levant Bienvenu Ayasse au midi Victor Reymond au couchant vague au nord Bouffier, Ollivier.

Mise à prix : Vingt francs fr.
ci . . . . . 20 fr.

SEPTIEME LOT

Grande Propriété de nature pré, jardin, labour et vague appelée le *Grand Biaou*, confinant au levant la route, au midi chemin et le commun, au couchant Adrien Burle et au nord Emilie Amat.

Mise à prix : Trois cents fr.
ci . . . . . 300 fr.

HUITIÈME LOT

Propriété appelée *Grand Pré* de nature labour et bois taillis porté au plan cadastral sous les numéros 56 et 57 section A pour une contenance de 85 ares 90 centiares confinant au levant Gabriel Stangle, au midi Emile et Félicien Philip au couchant Joseph Vallon au nord Daniel Antoine.

Mise à prix : Deux cent fr.
ci . . . . . 200 fr.

NEUVIEME LOT

Propriété ennature de labour, pré jardin marais et bois appelèe la *Rouvière* confinant au levant Reynaud de Remollon, Richaud et Félicien Philip au midi commun, au couchant Ludovic Gervasy au nord veuve Girard,

Mise à prix: Deux cent cinquante f.
ci . . . . . 250 fr.

DIXIÈME LOT

Champ en nature de vague et labour au quartier de la Combe porté au plan sous les numéros 582 et 674 section A d'une contenance de dix-neuf ares vingt centiares confinant au levant Adrien Burle au midi chemin au couchant veuve Gervasy au nord chemin.

Mise à prix : Vingt francs.
ci . . . . . 20 fr.

ONZIÈME LOT

Champ en nature de labour et bois taillis appelé le *Grand Champ* porté au plan sous les numéros 677 et 678 de la section A d'une contenance de 97 ares 60 centiares confinant au levant François Rolland au midi bois futaie d'Isidore Tourniaire et de Nal au couchaut Borelly et au nord chemin.

Mise à prix : Cent francs.
ci . . . . . 100 f.

DOUZIEME LOT

Blache appelée le *Bois de Moutte* en nature de bois futaie et bruyère confinant au levant Bouffier, Ollivier, au midi Fortuné Ayasse, au couchant le même et au nord François Rolland.

Mise à prix : Vingt francs.
ci . . . . . 20 fr.

TREIZIEME LOT

Labour appelé *Champ Gontard* porté au plan sous le numéro 2 de la section C pour une contenance de de 43 ares confinant au levant Pellenq, au midi Félicien Philip, au couchant Andrien Brutinel au nord la Durance.

Mise à prix : Vingts francs.
ci . . . . . 20 fr.

QUATORZIEME LOT

Propriété de nature labour, vigne, vague et bruyère appelé *Chantayre* confinant au levant Joseph Richaud, au midi Francois Rolland, au couchant Conilh et Isidore Tourniaire et au nord Jules Conilh.

Mise à prix : Deux cents fr.
ci . . . . . 200 fr.

QUINZIÈME LOT

Propriété en nature de vigne appelée la *Battiere* porté au plan sous le numéro 184 de la section C pour une contenance de 32 ares 60 centiares confinant au levant Gabriel Stangle, au midi Valentin Gontard, au couchant chemin et au nord Joseph Turrel.

Mise à prix : Vingt fr.
ci. . . . . 20 fr.

SEIZIEME LOT

Propriété en nature de vigne et vague appelée *Champ de la Graye* porté au plan sous le numéro 315 de la section C pour contenance de 30 ares 50 centiares confinant au levant Brutinel et bois communal, au couchant Valentin Gontard et nord le chemin.

Mise à prix : 20 francs.
ci. . . . . 20 fr.

DIX-SEPTIEME LOT

Champ en nature de labour et vigne au quartier de Chantayre confinant au levant Jules Conilh, au midi le même, au couchant Isidore Tourniaire, et au nord la Durance.

Mise à prix : Trente francs.
ci . . . . . 30 fr.

DIX-HUITIEME LOT

Champau quartier du Plan appelé Champ du Maréchal, confrontant au levant Brutinel, au midi Félicien Philippe, aucouchant François Brun et au nord la Durance.

Mise à prix : Cinquante francs
ci . . . . . 50 fr.

DIX-NEUVIEME LOT

Propriété en nature de pré au quartier de la Rouvière appelé Pra Clos, confrontant au levant le chemin au midi Isidore Tourniaire, au couchant André Bonhomme et au nord Joseph Vallon.

Mise à prix : Soixante francs.
ci . . . . . 60 fr.

Immeuble situé sur la commune de Piègut

VINGTIEME LOT

Propriété en nature de labour ancienne vigne au quartier de la Hot- et portée au plan cadastrai sous les numéros 76p. et 77p de la section B. pour une contenance de 45 ares 65 centiares, confrontant au levant Jean Arnaud, au midi François Vivian, au couchant le même et au nord les Blâches.

Mise à prix : Quarante fr.
ci . . . . . 40 fr.

Après la vente en détail tous les lots ci-dessus désignés seront réunis et exposés en vente en un seul bloc sur la mise à prix formée par la réunion du montant des adjudications partielles, A laquelle sera ajoutée une somme de

Huit-cents francs

montant de la mise à prix des immeubles par destination ci-après désignés, lesquels seront exposés en vente avec le bloc dans lequel ils seront compris. Deux mules, deux chèvres, six poules, une charrue, une herse, un tombereau, harnais deux rouleaux, un ventilateur, un lot de pioches et de pelles, une grosse marmite pour bestiaux, un lot de foin et paille d'environ 30 quintaux, un tas de fumier et autres instruments aratoires.

La vente est poursuivie à la requête de PASCAL Frédéric, négociant domicilié et demeurant a Marseille Cours Gouffé numéro 68, ayant pour avoué Me Gaston BEINET.

CONTRE

1° La dame MARGAILLAN Marie, veuve PASCAL Adolphe tant en son nom personnel que comme tutrice légale de Louis, Marie et Eugénie PASCAL ses enfants mineurs ; 2° le sieur Eugène Pascal ; 3° Pascal Frédéric, cultivateur, tous domiciliés et demeurant à Venterol, hameau des Tourniaires, ayant pour avoué Me THÉLÈNE.

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Sisteron, le 23 octobre 1901, enregistré et d'un arrêt de la Cour d'appel d'Aix.

La vente aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges déposé en l'étude de Me AYASSE, notaire à Tallard

En présence du sieur Jules Turcan, propriétaire à Bellafaire et lui dûment appelé.

Pour tous renseignements s'adresser à Me AYASSE, notaire à Tallard (Hautes-Alpes),

Sisteron, le 26 Février 1902

L'avoué poursuivant la Vente

G. BEINET

Dument enregistré

A VENDRE

En bloc ou en détail

Une contenance arrosable de DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT SEIZE METRES CARRÉS situé au quartier de la BURLIÈRE, appartenant aux mineurs ROBERT, au prixde UN FRANC le métre carré

S'adresser en l'étude de Me Gaston BEINET, avoué.

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet : 40 Centimes

Le Gérant L. QUEYREL

Sisteron.— Imprimerie Aug. TURIN

© VILLE DE SISTERON

SISTERON SISTERON

BELLE JARDINIÈRE

FÊTE DE LA NOËL & DU 1er DE L'AN

A l'occasion des Fêtes de la NOEL et du Premier Jour de l'AN, la Maison de la BELLE JARDINIERE, offre à sa nombreuse clientèle, un choix immense d'Articles pour étrennes **utiles**, avec un rabais de **25 à 40 0/0**. Ces articles de premier choix ont été achetés et seront vendus à des conditions de bas prix pouvant **satisfaire** les clientes les plus difficiles.

Ces **marchandises** composées de FOURRURES, JAQUETTES, COLLETS, PELISSES, ECHARPES et COLLETS pyrénées, PLAIDS, TARTANS et HOMESPUM, JAQUETTE, MANTEAUX, PELISSES pour fillettes et enfants (Spécialité de ganterie et corsets)

ARTICLES BONNETTERIE, TROUSSEAUX et LAYETTES PARURES divisées par une ou plusieurs pièces composées de CHEMISES, CAMISOLES, PANTALONS et JUPONS., femmes.

Un Choix Considérable de Mouchoirs de tous Genres et de toutes Qualités
en Boîtes ou en Pièces — Spécialité pour Cadeaux Etrennes

GRAND ET NOUVEAU CHOIX
DE CRAVATES, FOULARDS, ECHARPES, ET POCHETTES SOIE

Une visite dans le Magasin, s'impose afin de se rendre compte des prix, de la fraîcheur et de la beauté de ces Marchandises.

Un Superbe Calendrier-Pochette sera offert à tout acheteur

A LA BELLE JARDINIERE A SISTERON

SOCTE ANONYME DE LA GDE DISTILLE — **E. CUSENIER Fils Aîné & Cie** — CAPITAL SOCIAL 10.000.000 Frs

LA PLUS GRANDE DISTILLERIE DU MONDE — 15 USINES et C.rs FRANCE, ETRANGER

FINE CHAMPE DE LA COURONNE — MARQUE V.H.O. — PEACH BRANDY — PRUNELLE — KUMMEL — MERISETTE — PEPPERMINT — LA MAZARINE — EXTRA SEC CURAÇAO — QUINQUINA CUSENIER LE SEUL VRAI — ABSINTHE HYGIÉNIQUE — AMER CUSENIER — TONIQUE BITTER — VERMOUTH QUINQna — ABSINTHE BLANCHE

LIQUEURS A BASE DE FINE CHAMPAGNE — **CUSENIER** — APÉRITIFS SUPÉRIEURS HYGIÉNIQUES

PARIS. 226 Boulevd Voltaire 226. PARIS

Demandez
ALCOOL DE MENTHE AMÉRICAINE
le plus parfumé

DÉPOT : Droguerie TURIN, place de l'Horloge

Agents-Acheteurs sérieux sont demandés pour VENDRE les Célèbres et Parfaites Machines à Coudre

DAVIS

DEMANDER PRIX et CONDITIONS : 48, Boulevard Sébastopol, Paris.
MAISON ELIAS HOWE, fondée en 1863. — L. ANDRE & Cie.

---

l'Art de gagner de l'Argent à la Bourse Envoi gratis, **GAILLARD, 5, rue Feydeau, PARIS**

LA PFAFF et la MÉRIDIONALE
Machines a Coudre perfectionnées

MAISON CHAURAND
Fondée en 1838. — **DIGNE** (*Basses-Alpes*)

30 MOIS DE CREDIT
Prix modérés — Escompte au comptant
UN MOIS A L'ESSAI — GARANTIES CINQ ANS SUR FACTURE

Maison de Confiance

Avant d'acheter une machine à coudre, demander le catalogue — Envoi-franco

---

GRANDE COLLECTION DE VIGNES HYBRIDES
Producteurs directs absolument indemnes de maladies Chyrptogamiques

Boutures et Racinés, authenticité et fraîcheur garanties. Suppression du Greffage, du Souffrage et des Sulfatages. Récolte très abondante et assurée. Vin excellent pouvant rivaliser avec nos meilleurs vin de pays.

AUXERROIS × RUPESTRIS (Pardes-Lacoste)
ALICANTE × RUPESTRIS Terras N° 20.
SEIBEL Nos 1, 14, 38, 41, 128, 200.
COUDERCS Nos 3907, J. 201, J. 503, 28/112.
— Nos 132/11, etblanc 199/88.

Collection ayant obtenu le 1er prix et une médaille de bronze au dernier Comice Agricole de Forcalquier.

PRIX MODÉRÉS

Laurent REDORTIER, Propriétaire-Viticultenr à MANOSQUE (B.-Alpes)

PÉPINIÈRE MODERNE

Delphin TOURNIAIRE

PROPRIETAIRE-VITICULTEUR
à VALBELLE par SISTERON (Basses-Alpes)

La plus vaste du Département ayant obtenu diverses récompenses aux Expositions Agricoles de la région.

Suppression du Greffage par les Hybrides producteurs directs, tels que :
ALICANTE RUPESTRIS (Terras N° 20) SEIBEL Nos 1, 14, 38, etc, etc.
AUXERROIS RUPESTRIS (Pardes-Lacoste) et de COUDERS, etc., etc.

Fraîcheur et hautenticité garanties par le remplacement des manquants l'année suivante à mes frais ;

PLANTS GREFFÉS SOUDÉS

Greffés sur RIPARIA, SOLONIS, JACQUEZ, RIPARIA RUPESTRIS, RIPARIA GLOIRE, RUPESTRIS MONTICOLA ou du LOT. 1er choix **70** fr. le mille ; Second choix **40** fr., ces prix s'entendent pour toutes les variétés de cuve blancs et noirs.

PLANTS RACINÉS

RUPESTRIS MONTICOLA, RIPARIA GLOIRE et ordinaire, SOLONIS, JACQUEZ, OTHELLO, ERBEMONT, RUPESTRIS GANZIN, RIPARIA RUPESTRIS 101, 14 et 3306, 3309. Arrachés et emballés rendus franco de port jusqu'en gare de Sisteron **16** fr. le mille ; pour les personnes qui désirent se les arracher elles-mêmes **12** francs le mille.

BOUTURES de toutes ces variétés bien talonées de 0.50 de longueur **6** fr. le mille ; (Les producteurs hybrides) **15** fr. le mille, ces derniers peuvent être plantées sans passer par la pépinière ayant 0.006 de diamètre au petit bout. — PRIX MODERES.

L'ART de GAGNER de l'ARGENT à la BOURSE
25 Ans de Succès. — Indispensable aux personnes qui désirent spéculer. a valu à l'auteur les félicitations des financiers les plus distingués.
Envoi gratis : **GAILLARD, 4, Rue de la Bourse, 4, Paris**

CRÉDIT AGRICOLE

Engrais Chimiques Animalisés (tous dosages)

Machines Agricoles et industrielles
de toute provenance
VENDUES A L'ESSAI ET GARANTIES

PIÈCES DE RECHANGES

S'ADRESSER A M. A. REYNIER
SISTERON et GRANDES te ANNE
Et pour renseignement à M. Feraud.
Ferblantier, Sisteron.

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON